

MR

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le Mardi 19 Mars 2024 à 8 heures 30

Observations de M⁽¹⁾ Aucune observation

Mercredi 20 Mars 2024 à 8H30

Aucune observation

Judi 21 Mars 2024

Aucune observation

Vendredi 22 Mars 2024

Aucune observation

Samedi 23 Mars 2024

Aucune observation.

Dimanche 25 Mars 2024.

Aucune observation.

Mardi 26 Mars 2024.

que les constructions ne collent pas aux limites séparatives
afin de ne pas manger le ciel dont jouit actuellement l'habitation
existante, c.à.d. qu'elles soient distantes ou moins de 3 m de cette limite

Mercredi 27 mars 2024

Aucune observation

Judi 28 mars 2024

% S8 SG8 JS75 A DCGS8, \$' 8884 A

Rapporté par courrier déposé ce jour par Mme [redacted]
et M. [redacted]

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

45560 SAINT DENIS EN VAL

Le 26/03/2024,

Objet : demande d'extension de Stecal

Arrivé le 28/03/2024
Mairie de St Denis en Val
Service Urbanisme / VRD

Madame, Monsieur,

En 2019, lors de la révision du PLU, nous avons demandé l'extension du Stecal pour la parcelle anciennement cadastrée A1345. N'ayant pas eu de réponse, nous réitérons notre demande d'extension du Stecal pour cette parcelle A1345 d'une surface de 4260 ares sachant qu'aujourd'hui toutes les parcelles de notre ferme ont été réunifiées en A1415.

Nous trouverez annexés à cette lettre une copie du courrier attestant la réunification des parcelles ainsi qu'un plan.

Nous vous prions, Madame, Monsieur d'agréer nos plus sincères salutations.

[REDACTED SIGNATURE] [REDACTED SIGNATURE]



- SERVICE D'ORIGINE -

ORLEANS
SERVICE DEPARTEMENTAL
DES IMPOTS FONCIERS
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER

45042 ORLEANS CEDEX 01
 TEL : 02 38 42 55 55 *24 49 84*
 LUN-MAR-JEU-VEN 8H30 12H0
 0 14H00-16H00 SUR RDV

A

45560 ST DENIS EN VAL

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
LOIRET

COMMUNE :
SAINT-DENIS-EN-VAL

ORLEANS , le 11.09.2023

MADAME

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
A	367	12 50	A	1415	94 10
A	368	5 30			
A	369	33 70			

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Michel Cornet Le responsable de Centre,

Nom du signataire : Michel CORNET
 Géomètre du Cadastre

Michel

SERVICE D'ORIGINE -

ORLEANS
SERVICE DEPARTEMENTAL
DES IMPOTS FONCIERS
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER

45042 ORLEANS CEDEX 01
TEL : 02 38 42 55 33 24 45 84
LUN-MAR-JEU-VEN 8H30 12H0
0 14H00-16H00 SUR RDV

[REDACTED]
A
[REDACTED]
45560 ST DENIS EN VAL

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
LOIRET

COMMUNE :
SAINT-DENIS-EN-VAL

ORLEANS , le 11.09.2023

MADAME

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
A	1345	42,60	A	1415	
				(suite)	

Je vous prie d'agréer, MADAME

, l'expression de ma considération distinguée.

Michel CORNET Le responsable de Centre,

Nom du signataire : Michel CORNET
Géomètre du Cadastre

Michel CORNET

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : **A**
Feuille(s) : **A**
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 11/09/2023

Département :
LOIRET
Commune :
SAINT-DENIS-EN-VAL

*Suppression de limites
obsolètes.*

Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

Pôle Topographique de Gestion Cadastre
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY

45042 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02-38-24-45-79

ptgc.450.orleans@dgfip.finances.gouv.fr

Service du Cadastre

Extrait certifié conforme au plan
cadastral à la date

du : ---/---/---

A -----,

le -----

l'-----



